



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2016

Convocation du : 30/08/2016

Présents :

Mmes : Christine JEUNOT-Laurence WEBER

*MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON- Pascal CHARDON –Jean-Louis CHOPARD-
Bernard DEGOIS-Christophe HUGUENIN-Ghislain HOUSER –Laurent JEAMBRUN*

Absents : néant

1/Délibération 2016/20 : Reversement par le SYDED d'une fraction de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)

La TCFE figurant sur vos factures d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2013 est perçue par le SYDED (Syndicat d'Electricité du Doubs), seul habilité à recevoir la TCFE des communes de moins de 2000 habitants.

Ce syndicat peut toutefois décider de reverser aux communes une fraction de la taxe perçue.

Lors de sa séance du 27/06/2016 le comité du SYDED a décidé de reverser à toutes les communes concernées une part égale à 35 % du montant de la taxe perçue.

Une autre partie de cette taxe perçue par le SYDED sera redistribuée par des aides financières lors de travaux dans les communes (enfouissement de réseaux, extension, changement de luminaires ...)

2/ Délibération 2016/21 : Approbation des rapports d'activités 2015

-le rapport annuel du SIVU de l'eau sur le prix et la qualité de l'eau 2015

-le rapport annuel d'activité 2015 de la CCPM

-le rapport 2015 du service d'élimination des déchets de la CCPM

-le rapport annuel du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Ont été présentés et adoptés sans observation.

3/ Délibération 2016/22 : Vente de la parcelle AB 350 à Yannick SALVI et Claudine CHABRIER

Par délibération du 23 mai 2016, le conseil municipal a fixé le prix de vente du m² de terrain constructible non viabilisé, soit 31€ le m².

Il s'agit du terrain AB 245 « Au village » situé entre l'ex-presbytère et la mairie.

La division parcellaire établie par le géomètre Christophe BOISSENOT a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en date du 23 juin 2016, pour 3 lots constructibles.

-lot 1 /B350 de 828 m²

-lot 2/349 de 722 m²

-lot 3/B348 de 729 m²

Sans aucune publicité et tout au long de la révision de la carte communale, la mairie a reçu des appels et des visites de personnes intéressées par du terrain constructible sur notre commune.

Dans un premier temps la commune ne vend que ces 3 lots, les travaux de viabilité restent à la charge des acquéreurs.

Le projet d'extension du lotissement « les frênes » est en réflexion, et ne pourra aboutir que dans 2 années.

Attribution des 3 lots :

- ◆ **lot n°1 « Au village » AB 350 d'une contenance de 828 m², au prix de 31 € TTC le m²**
à
Monsieur Yannick SALVI et Madame Claudine CHABRIER
domiciliés 11 rue de l'église
25120 Cernay-l'église
Soit prix de vente du terrain : 25 668 € TTC

4/ Délibération 2016/23: Vente de la parcelle AB 349 à Laurent Miclo et Adeline BRIOT

- ◆ **lot n°2 « Au village » AB 349 d'une contenance de 722 m², au prix de 31 € TTC le m²**
à
Monsieur Laurent MICLO et Madame Adeline BRIOT
domiciliés 22 rue de Berlin
25120 Maiche
Soit prix de vente du terrain : 22 382 € TTC

5/ Délibération 2016/24 : Vente de la parcelle AB 348 à Annie FROSSARD

- ◆ **lot n°3 « Au village » AB 348 d'une contenance de 729 m², au prix de 31 € TTC le m²**
à
Madame Annie FROSSARD
domiciliée 5 rue de la rasse
25470 Courtefontaine
Soit prix de vente du terrain : 22 599 € TTC
- **les frais notariés sont à la charge des l'acquéreurs**
 - **le maire est autorisé à signer les actes de ventes avec les acquéreurs respectifs.**

6/ Délibération 2016/25 : Vente de la parcelle AB 346 à Albert PASQUA

Monsieur Albert PASQUA a demandé la possibilité d'acquérir une bande de terrain communal le long du site de la Vierge, pour terrain d'aisance en vue d'une construction sur sa propriété.

▶ **le conseil municipal accepte la cession
d'une superficie de 95 centiares de terrain
au prix de 8 € TTC le m²**
à
Monsieur Albert PASQUA
domicilié 15 avenue Cuenin
25120 Cernay-l'église
Soit prix de vente du terrain : 760 € TTC

- **les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur**
- **le maire est autorisé à signer l'acte de vente .**

7/ Délibération 2016/26 : Décision Modificative 2/2016 Ouverture et virement de crédits

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, les crédits n'ont pas été prévus pour couvrir les frais de géomètre et les travaux ERDF pour les 3 lots mis en vente.

Le versement de la Dotation de Solidarité Rurale (dotation de l'état) 13 645 € étant supérieur à la prévision inscrite au budget soit 6 500 €, une ouverture de crédit de 7 000 € permet d'alimenter les comptes nécessaires. (Compte 2111 pour frais de géomètre et compte 21534 pour travaux d'électrification).